

A.E.T.A

AGIR POUR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET APAISEES
Plate-forme des ONG de la Société Civile *dotée de la personnalité juridique*
Arrêté Ministériel N°125/CAB/MIN/J&DH/2011 du 11 Avril 2011



RAPPORT DE L'ÉVALUATION NATIONALE DU PROCESSUS ELECTORAL [FIN 2011 – OCTOBRE 2017]

I. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo a connu un moment historique dans le concert des Nations en organisant les élections générales en 2006 et 2011. Ces élections qui auraient dû susciter beaucoup d'espoir pour le pays et marquer l'avènement d'un Etat de droit en RD Congo, ont malheureusement semé le doute quant à l'évolution du processus démocratique dans notre pays.

En effet, l'espoir d'une jeune démocratie naissante s'est brusquement estompé à la fin du mandat du Chef de l'Etat en décembre 2016 suite au non-respect des dispositions constitutionnelles en son art 220 qui exigeait l'organisation des élections afin d'assurer la première alternance pacifique en terre congolaise et dans la sous région d'Afrique centrale.

Avec un processus électoral conduit de manière atypique sans un calendrier global détaillé durant deux ans et plus tard se dotant d'un calendrier affublé de dix-sept contraintes, les élections du troisième cycle (2011-2016) suscitent énormément des contestations, des frustrations et d'incertitudes non seulement de la part des acteurs politiques congolais mais aussi de la communauté internationale toute entière avec comme conséquence la résurgence de la grogne populaire.

Face à cet état des choses, la plateforme Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées, AETA en sigle, dans le cadre de son programme de gouvernance démocratique et de contribution à la crédibilisation du processus électoral, a organisé un Atelier d'Evaluation National du processus électoral en RDC, du 26 au 28 Octobre 2017. L'exercice d'appréciation critique du processus électoral s'imposait entre autres à la suite de l'échec connu par la **« Tripartite évaluative CNSA-Gouvernement-CENI »** organisée du 16 au 18 Octobre 2017, qui devait normalement servir de mécanisme de diagnostic profond et efficace du processus électoral, en vue de construire une vision consensuelle et des orientations requises à la réussite du processus.

AETA a ainsi estimé la nécessité de couvrir ce manque en réalisant une analyse sans complaisance de la mise en œuvre par la CENI du processus électoral de 2013 à Octobre 2017. L'exercice a consisté essentiellement à dégager et apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence des activités et opérations préélectorales et à en identifier les incidences sur la stabilité des Institutions, la paix, la sécurité et le développement de la RDC.

I.1. Rappel des objectifs de l'évaluation

I.1.1. Objectif Global

- Contribuer à la construction de la démocratie, de la paix sociale et de la stabilité de la RDC par l'évaluation du processus électoral assortie des actions visant l'amélioration de la Gouvernance.

I.1.2. Objectifs spécifiques

- Faire un état de lieu du processus électoral, au niveau provincial et national, sur le plan juridique, politique, financier, administratif, logistique, sécuritaire, sociologique et technico-opérationnel ;
- Formuler, à l'issu des analyses, des avis techniques, des recommandations et des orientations appropriées dont la mise en œuvre contribuera à une délivrance électorale efficace, efficiente et crédible.
- Proposer un schéma alternatif visant à solutionner durablement la crise électorale et politique : options pour la sortie de crise, calendrier électoral consensuel et réaliste pour les élections inclusives ouvertes et apaisées.

I.1.3. Approches Méthodologiques

L'évaluation du processus électoral s'est réalisée en deux phases. En amont, avant la tenue des assises nationales du 26 au 28 Octobre 2017, il a été organisé des ateliers d'évaluation provinciaux par les dynamiques provinciales de l'AETA dans les provinces ci-après : Kongo Central, Sud-Kivu, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Kwilu, Tshopo, Katanga, Kwango, Equateur.

Les évaluations provinciales ont ainsi conféré à l'atelier national le caractère participatif et inclusif des avis et recommandations. Les résultats des travaux des ateliers provinciaux ont été versés à l'atelier national pour étoffer la réflexion au niveau national.

II. ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT ELECTORAL

Le contexte ambiant du processus électoral sur les plans juridique, politique, financier, administratif, logistique, sécuritaire, technico-opérationnel et socioculturel de la période sous évaluation est caractérisé par divers faits qui ont constitué des facteurs défavorisant pour l'efficacité du processus électoral.

D'emblée, il sied de relever que l'absence d'un calendrier électoral et/ou l'outil de programmation devant couvrir la période de 2015 à octobre 2017 a été le facteur caractéristique qui n'a pas facilité, du reste, l'évaluation du processus électoral faute de repères.

A l'issue de l'analyse du contexte électoral en présence, tout en intégrant les analyses des provinces, les constats majeurs de l'analyse peuvent se regrouper en quatre catégories, notamment :

- Contexte politique et juridique
- Contexte technico-opérationnel
- Contexte sécuritaire
- Contexte économique

II.1. Contexte politique et juridique

Ce contexte est caractérisé par :

- L'absence de volonté politique d'organiser les élections étant donné que le Président sortant ne peut briguer un autre mandat, contrairement à la ferme détermination qui a animé le pouvoir en place à financer quasi-totalement la tenue en 2011 ;
- Le faible engagement des acteurs politiques, toutes tendances confondues, d'organiser des élections ;
- La préférence des conciliabules, des dialogues et des concertations comme expressions du refus permanent du jeu démocratique ;
- Le désaveu des politiques, particulièrement de la Majorité Présidentielle, par la population congolaise ;
- La complicité supposée de l'opposition congolaise avec le pouvoir ;
- La qualification du gouvernement actuel est « **Gouvernement SAE 40** » qui retarde volontairement les choses pour gagner du temps ;
- La rupture du consensus entre les acteurs politiques eux-mêmes ;
- La méfiance totale de la population vis-à-vis surtout de la CENI, du processus électoral lui-même et des institutions qualifiées d'illégitimes et d'instrument de la tyrannie Kabiliste ;

- L'incapacité des politiciens congolais à respecter les lois et leurs engagements signés ;
- L'intention de modifier et/ou changer la Constitution ;
- La modification piégée de la Loi portant Identification et Inscription des électeurs ;
- La prise par la Cour Constitutionnelle des Arrêts influencés et sur mesure en faveur du pouvoir en place, notamment ceux en rapport avec l'article 70 de la Constitution maintenant le Président de la République en place jusqu'à l'organisation de la prochaine élection présidentielle et en rapport avec l'article 73 prorogeant l'échéance électorale constitutionnelle ;
- Absence de cohésion entre les membres de la Cour Constitutionnelle ;
- Tentative de la modification du Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle en vue de ramener l'effectif des membres de 9 à 5 avec comme enjeu l'entérinement du projet de changement de la Constitution ;
- L'activation avec précipitation du processus de décentralisation avec le démembrement des provinces ;
- Instauration d'un mécanisme spécial conservatoire de gestion des provinces : les Commissaires Spéciaux ;
- L'anachronisme de certaines lois liées aux élections notamment la loi portant organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales et locales ;
- L'inutilité des nombreux accords présents et à venir parce car jamais respectés ;
- La résurgence des foyers de tension sociale ;
- L'inscription de la CENI dans la logique d'accompagnement de l'absence de volonté politique ;
- La CENI est inféodée et sert de caisse de résonance et d'instrument d'action du Président en place. Elle n'est pas intègre et n'a plus de crédibilité ;
- La communauté Internationale qui soutient des candidats à sa solde et non le processus électoral ni la démocratie : elle a une position mitigée et complice vis-à-vis de la démocratie congolaise ;
- La communauté internationale ne fait plus confiance. Elle travaille pour ses propres intérêts et non ceux des congolais. Elle tombe sans résistance dans l'appât de la corruption ;
- L'existence d'une « démocratie de façade » et d'apparence.

II.2. Contexte technico-opérationnel

Sur le plan technique, le processus est émaillé des nombreuses contraintes qui semblent cautionner le « glissement » du délai de l'organisation des élections :

- Absence d'un calendrier électoral qui fait que l'administration électorale agit sans boussole ;
- Absence d'un fichier électoral fiabilisé et consolidé ;
- La constitution d'un nouveau fichier électoral grâce aux opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, lesquelles se déroulent de manière lacunaire et consomment énormément du temps que prévu ;
- L'opération du fichier électoral faisant face à des nombreuses contraintes techniques, logistiques, financières et sécuritaires ;
- La question électorale est au cœur de tous et influe sur la vie sociale ;
- Projet d'introduction des nouvelles technologies (vote électronique, machine à voter) électorales sans requérir le consensus des acteurs clé. Cela attise des contestations et conflits électoraux ;
- Multiplication par la CENI des stratagèmes pour retarder les élections ;
- Organisation d'une seule opération électorale depuis janvier 2016 : enrôlement des électeurs ;
- Improvisation des opérations électorales, en occurrence celles des gouverneurs et/ou vice-gouverneurs de certaines provinces avec des conséquences financières évidentes ;
- Technique de remise la pendule à ZERO électorale utilisée par la CENI : perpétuel recommencement du processus en vue de consommer le temps ;
- CENI outil du système politique à l'instar de l'Armée, la Police, l'ANR, La Magistrature, la justice, etc.
- Projet intentionnel de renvoyer la tenue des élections dans le délai de 504 jours, soit vers fin 2019 ;
- Le sempiternel problème de manque de moyens financiers pour l'organisation des élections ;
- Stratagèmes techniques d'accompagnement de l'absence de volonté politique d'organiser les élections adoptées par la CENI ;
- Enrôlement dans toutes les provinces avec le même timing sans tenir compte de l'ampleur démographique de chaque province ;
- Statification injuste proposée par la CENI en rapport avec les estimations des électeurs à enrôler par province sans tenir compte de la valeur numérique démographique ;

II.3. Contexte sécuritaire

- La question sécuritaire dans l'espace Kasai (Kasai Central, Kasai et les territoires de Lulu et Kamiji) interprétée comme alibi politique pour consommer le temps relatif à l'enrôlement des électeurs. Car, à l'Est du pays qui est confronté à une insécurité récurrente et presque endémique l'enrôlement s'est effectué normalement, à telle enseigne que les pourcentages d'enrôlés sont élevés dans certains coins ;
- L'insécurité généralisée dans tout le pays et surgissement de divers phénomènes tels Kamwina Nsapu, Bundu Dia Mayala, Mai-Mai sous nombreuses formes et tendances, des conflits entre Pygmées Twa et Bantu au Tanganyika ;
- La destruction répétée des prisons dans plusieurs provinces du pays laissant échapper les prisonniers qui sont à la base de l'insécurité parmi les populations ;
- Les kidnappages et le banditisme urbains (Kuluna), surtout à Kinshasa et des homicides récurrents, en particulier au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, etc.

III. CONTENU DE L'ÉVALUATION

En approfondissant les différents aspects liés au processus électoral, les experts de l'AETA ont fait les appréciations reprises dans les tableaux ci-dessous.

III.1. Par rapport aux aspects juridiques et technico-opérationnels du processus électoral

Problème majeur :

Le non-respect de la Constitution est le problème majeur du processus électoral en cours qui devait se terminer en décembre 2016 et qui a bénéficié d'un temps additionnel de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, selon le consensus politique de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016.

Bref rappel sur le cycle électoral et constats

a. Gouvernance électorale sous NGOY MULUNDA

- Existence d'un calendrier électoral reprenant l'entièreté des activités du deuxième cycle électoral : élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, élections urbaines, municipales et locales, élection des Sénateurs, des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs (du 18 mars 2011 au 08 juillet 2013).

| N° | PERIODICITE | ACTIVITES PREVUES | ACTIVITES REALISEES | JUGEMENT/APPRECIATION | RECOMMANDATIONS |
|----|---|--|---|---|---|
| 1 | 15/03/2011- 16/03/2012 (période active) | - Promulgation de la loi électorale jusqu'à l'Installation effective du Président Elu et des Députés Nationaux. (12 mois) | - Promulgation de la loi électorale jusqu'à l'installation effective du Président Elu et des Députés Nationaux. | Faits En 12 mois, la CENI a organisé la RFE (il est à noter que la révision du fichier électorale était entamée par la gouvernance de l'Abbé MALU-MALU sous la CEI, l'élection présidentielle et les législatives nationales, grâce à : | La principale recommandation était l'organisation d'un dialogue politique et la capitalisation des recommandations des missions d'observation électorale de la période. |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique justifiée par le fait que le Président en exercice, était encore constitutionnellement éligible à sa propre succession ; - Disponibilité des moyens financiers locaux, à hauteur de 98% ; - Soutien de la réélection du Président en exercice par la communauté internationale ; - Absence d'éducation civique et électorale faute d'appui de la société civile par les partenaires (cela dénote du manque d'intérêt dont ces derniers ont fait montre) Par ailleurs, la crise de confiance vis-à-vis de la centrale remontant à 2004, refait surface et caractérise la période postélectorale (manque de confiance des acteurs politiques et des électeurs). <p><u>Pertinence (utilité)</u></p> <p>Le Respect de la Constitution et de la loi électorale.</p> <p><u>Efficacité</u></p> <p>La mise à jour du fichier électoral</p> | <p>Il est surtout important d'adopter un mode d'administration électoral en faveur d'un Organe de Gestion Electoral à l'abri de la politisation. De ce fait, les dirigeants de cet OGE devront faire preuve de crédibilité, de personnalité et d'intégrité.</p> |
|--|--|--|--|--|---|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | <p>dans le strict respect du temps conduisant à l'organisation des élections dans les délais.</p> <p><u>Efficiences</u> Avec les moyens gouvernementaux et sans apport financier extérieur, la CENI a organisé l'élection présidentielle et celle des députés nationaux.</p> <p><u>Incidence</u> Le pays a évité une crise constitutionnelle par l'organisation de l'élection présidentielle dans les délais tout en créant une crise institutionnelle par la promulgation des résultats ne reflétant pas la vérité des urnes, avec comme conséquence une double prestation de serment. Résurgence du conflit de la crise de légitimité et institutionnelle</p> <p><u>Facteurs</u> Le non accompagnement de la centrale électorale par les acteurs politiques, à travers leurs témoins, conformément à la loi électorale, favorise la</p> | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|---|---|---|---------------|--|--|
| | | | | contestation des résultats tant à l'enrôlement qu'à l'organisation des scrutins et discrédite le processus électoral avec comme conséquence l'insécurité sociale ; Politisation du processus électoral | |
| 2 | 18/10/2011-06/06/2013 : période passive | Les opérations ayant trait aux élections provinciales, locales, sénatoriales, des gouverneurs et vice-gouverneurs | Non réalisées | <p>Faits</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'issu de l'évaluation des opérations de l'élection présidentielle et sur base des rapports des missions d'observation domestiques et internationales : consensus et éveil citoyen ayant conduit aux réformes électorales (installation d'un nouveau Bureau de la CENI, révision de la loi électorale, ...) - Suspension du cycle électoral et déclenchement de la crise. - Conflit post-électoral | |

Considérations générales :

Les élections présidentielle et législatives nationales du 28 novembre ont été qualifiées de tous les mots : parodie électorale, débâcle électorale, élections caractérisées par des irrégularités flagrantes. Bien qu'elles aient réussi à relever le grand défi du respect du délai Constitutionnel (la volonté de la CENI de respecter à tout prix la durée du mandat présidentiel), des stratagèmes majeurs juridiques et politiques les ont caractérisées et corrompues au point qu'elles ne pouvaient contribuer à la consolidation de la démocratie et de la Paix postélectorale. Il s'agit en occurrence de :

- La révision constitutionnelle de janvier 2011 (soit dix mois avant les scrutins) ayant concerné l'article 71, en réduisant à un seul tour de scrutin l'élection présidentielle : conséquence de la faible légitimité du candidat élu ;
- Le maintien en place de la Cour Suprême de Justice, malgré le prescrit constitutionnel et le vote par le Parlement d'une loi organique instaurant la Cour Constitutionnelle ;
- La non-régulation du financement des partis politiques et des campagnes électorales¹ ;
- La mosaïque des partis politiques instaurée par le regroupement politique de la Majorité au Pouvoir comme instrument de compétition électorale

b. Gouvernance électorale sous MALU-MALU 2

- Existence d'une feuille de route à trois options calendaires ;
- Existence d'un calendrier partiel et global ;
- Mise sur pied de la cartographie opérationnelle (atlas électoral) ;
- Anticipation de la décentralisation grâce au démembrement de la CENI selon la configuration des nouvelles provinces ;
- Contribution à la délimitation des entités administratives et circonscriptions électorales ;
- Redynamisation des cadres de concertations créés en 2004 qui sont restés inopérants en 2011.

| | PERIODICITE | ACTIVITES PREVUES | ACTIVITES REALISEES | JUGEMENT/APPRECIATION | RECOMMANDATIONS |
|---|-----------------|--|--|--|---|
| 1 | 03/2013-12/2015 | <ul style="list-style-type: none"> - Planification électorale (voir feuille de route et calendriers des élections locales ; - Opération de stabilisation de la cartographie électorale (atlas électoral) ; - Fiabilisation du fichier électoral (349 jours) ; | <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation de la cartographie opérationnelle ; - Fiabilisation du fichier électoral (349 jours) ; - Mise sur pied des mécanismes de crédibilisation et de transparence du | <p>Innovations : La stabilisation de la cartographie opérationnelle (Bureaux de vote) a été une activité innovante et pertinente ; elle a permis le rapprochement des électeurs de leurs bureaux de votes à une distance de plus ou moins 8 kilomètres.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation et exploitation à bon escient des recommandations des rapports des missions d'observation des élections de 2011 ; • Mettre sur pied des |

¹ Union Européenne, Mission d'observation électorale en République Démocratique du Congo : élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011, p.5

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la centrale d'achat pour l'acquisition de matériel électoral (60 jours) ; - Publication du calendrier électoral pour des élections provinciales, urbaines, municipales, locales et pour les élections présidentielles et législatives en février 2015 - Travaux de construction des bureaux et entrepôts de la CENI, dans le démembrement (190 jours) - Mise en place d'un système sécurisé de télécommunication, entretien du réseau existant, et extension vers les secteurs et chefferies (190 jours) - Elaboration des mesures d'application de la loi électorale (17 jours) - Préparation de projet de répartition des | <p>processus : cadre de concertation entre CENI-parties prenantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la centrale d'achat pour l'acquisition de matériel électoral (60 jours) - Publication du calendrier électoral pour des élections provinciales, urbaines, municipales et locales les présidentielles et législatives de 2016 (1jour) - Travaux de construction des bureaux et entrepôts de la CENI dans le démembrement (190 jours) - Mise en place d'un système sécurisé de télécommunication, entretien de réseau existant, extension vers les secteurs et chefferies (190 jours) | <p>La fiabilisation du fichier électoral : opération pertinente qui tenait à se conformer aux prescrits de la Constitution qui demandait que les élections soient organisées au plus tard le 19 décembre. Cette opération aurait permis de respecter cette exigence constitutionnelle.</p> <p>Bien exploitée, bien capitalisée, elle recrée la crédibilité vis- à- vis de la centrale électorale ; Sinon, la cartographie reste la même sauf que le nombre des bureaux devront être ajoutés au prorata des électeurs.</p> <p>Signalons également qu'il y a eu capitalisation à bon escient de l'expertise nationale et de la volonté technique d'aller aux élections.</p> <p>Les éléments d'appréciation suivants peuvent être pris en compte :</p> | <p>mécanismes de confiance et de crédibilisation du processus électoral et de la CENI ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du code de conduite interne des membres de la CENI dans le sens de rendre efficace son indépendance et sa neutralité ; • Renforcement de la gouvernance interne de la CENI en reconsidérant sa personnalité (50% exigé par les standards internationaux) |
|--|--|--|---|--|---|

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| | | <p>sièges (12 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption de la loi de la répartition des sièges (15 jours) - Promulgation de la loi portant répartition des sièges pour les élections communales et locales (15 jours) - Convocation de l'électorat pour des élections des députés provinciaux (1jour) - Dépôt des candidatures aux élections provinciales (56 jours) | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des mesures d'application de la loi électorale (17 jours) - Préparation de projet de répartition des sièges (12jours) - Audit externe du fichier électoral (20 jours) - Convocation de l'électorat pour des élections des députés provinciaux (1jour) - Dépôt des candidatures aux élections provinciales (56 jours) ; - Audit externe du fichier électoral par l'OIF ; <p><u>Faits imprévus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Empêchement du Président de la CENI, Abbé MALU-MALU, de suite de la maladie et plus tard de la mort ; - Changements au sein du Bureau de la CENI | <p>1. <u>Pertinence</u> : Le rapprochement des électeurs des bureaux de vote est un facteur déterminant qui permet d'éviter le boycott et le taux élevés des abstentions.</p> <p>2. <u>Efficacité</u> : L'opération de la fiabilisation du fichier électoral était inefficace, car elle a été faiblement réalisée dans le sens que la mobilisation de la population pour s'y impliquer de manière à consulter les listes a failli si bien que l'opération en elle-même fut étouffée dans l'œuf. Malgré tout, le fichier regorgeait encore des nombreuses imperfections telles qu'il fut qualifié d'infecté, de corrompu et de pollué. Ce qui a conduit au consensus pour l'abandon dudit fichier en faveur de la constitution d'un nouveau qui serait fiable, inclusif et crédible.</p> <p>3. <u>Efficienc</u>e : La capitalisation de l'expertise</p> | |
|--|--|---|--|---|--|

| | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|
| | | | <p>(questeur, vice-président, président) ; - Décision de la refonte du fichier électoral à la suite de l'audit du fichier fiabilisé.</p> | <p>nationale et la volonté technique d'organiser les élections apparaissent comme un élément positif. Toutefois, la fiabilisation a été un gaspillage d'argent du contribuable congolais (près de 23 millions de dollars) et de la création de l'instabilité dans le pays.</p> <p>4. Incidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait de mettre de côté le fichier électoral fiabilisé n'a pas permis l'organisation des élections « à bonne date » (dans le délai constitutionnel) ; - Amplification de la crise sociopolitique, dominance de la tension populaire ; - Démobilisation de la population qui a eu comme conséquence la crise de confiance en la CENI et au processus électoral et la fragilisation de la paix dans le pays, etc. <p>5. Facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plus important est lié au | |
|--|--|--|---|---|--|

| | | | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|--|
| | | | | <p>fait que les politiques ont utilisé le fichier rejeté comme un stratagème pour déboucher au glissement. Par conséquent, l'environnement électoral s'est détérioré et est devenu malsain ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aussi, les acteurs politiques, qui ne voulaient pas aller aux élections, ont profité du rejet du fichier électoral. | |
| 2 | 15/04/2015-29/06/2017 | <p>Toutes les opérations prévues ayant trait aux scrutins provinciaux, local, sénatorial, Gouverneur et vice-gouverneur, législative nationale et présidentielle ;</p> <p>Evaluation générale du processus électoral et, élaboration du rapport général du processus électoral, etc.</p> | | | |

c. Gouvernance électorale sous Corneille NANGAA

- Existence d'un calendrier électoral global par ailleurs contesté par les acteurs clés ;
- Existence des recommandations de l'audit externe du fichier électoral par l'OIF ;
- Choix opéré par la CENI/NANGAA en faveur de la refonte du fichier électoral ;
- Décision de la constitution et la consolidation du fichier électoral dans l'échéance du 10 février 2016 au 31 juillet 2017 ;
- Existence de la loi portant identification et enrôlement des électeurs révisés ;
- Contribution à la résolution des dysfonctionnements des institutions provinciales par l'organisation des élections des Présidents de certaines Assemblées provinciales et des gouverneurs et/ou vice-gouverneurs de certaines provinces

| N° | PERIODICITE | ACTIVITES PREVUES | ACTIVITES REALISEES | JUGEMENT/APPRECIATION | RECOMMANDATIONS |
|----|-------------------|---|--|--|--|
| 1 | 12/2015 à 12/2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre des kits (février 2016) ; • Vote et promulgation de la loi portant identification et enrôlement des électeurs en RDC telle que modifiée et complétée par la loi n°16/007 du 29 juin 2016 ; • Enrôlement des électeurs de (juillet 2016 à mai 2017), • Consolidation et publication du fichier électoral (Mai- 31 juillet 2017) • Publication du chronogramme des activités préélectorales et électorales conformément à l'Accord du 31 décembre | <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre des kits ; • Acquisition et déploiement des Kits d'enrôlement • Vote et promulgation de la loi portant identification et enrôlement des électeurs en RDC telle que modifiée et complétée par la loi n°16/007 du 29 juin 2016 ; • Enrôlement des électeurs (depuis juillet 2016 jusqu'à ce jour) ; | <ul style="list-style-type: none"> • De 12/2015 à ce jour, une seule opération complètement réalisée (appel d'offre pour achat des kits d'enrôlement des électeurs) et enrôlement des électeurs qui est en cours d'exécution. • Pas de calendrier électoral ; • Contrairement aux dire des membres de la CENI, le dialogue n'a pas d'incident sur l'enrôlement parce que l'enrôlement avait précédé le dialogue sur base de la décision de la CENI. Aussi, le problème KAMWENA NSAPU au Kasai se déclenche pendant que l'enrôlement se poursuit dans une autre aire opérationnelle (aire 4) et donc, il y avait | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre un temps limité (plus ou moins 7 jours) pour ne faire qu'un déploiement total sur l'espace Kasai (activer le déploiement dans l'espace Kasai) ; - Effectuer l'enrôlement des électeurs sur tout l'espace Kasai de manière à clôturer cette opération au même moment partout (au plus tard la première quinzaine de janvier 2018) ; - Se consacrer à l'organisation effective des trois scrutins combinés dans le strict respect des délais |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|---|
| | | <p>2016 (point IV.3.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation régulière de l'opération de l'enrôlement des électeurs conformément à l'Accord du 31 décembre 2016 (point IV.1.) ; • Fin de la constitution du fichier électoral consolidé : 31 juillet 2017 ; • Adoption de la loi sur la répartition des sièges par circonscription et de la loi électorale ainsi que leur promulgation par le chef de l'Etat ; • Convocation de scrutins par la CENI ; • Election en une séquence des élections présidentielles, législatives nationales et provinciales ; • Prestation de serment et installation du nouveau président de la République ; • Elections sénatoriales, des gouverneurs et vices gouverneurs des provinces ; • Elections locales | | <p>suffisamment de temps pour résorber cette crise sans entraver le processus de l'enrôlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La standardisation de la durée de l'enrôlement est un facteur de l'élasticité de cette opération à cause du fait que l'approche progressive de l'ouverture des centres d'inscriptions à l'intérieur de chaque circonscription et chaque province a favorisé le dépassement du délai de l'opération d'enrôlement. • Il est à noter que les 90 jours assignés à chaque province pour l'opération d'enrôlement des électeurs ne l'étaient en fait que pour chaque CI et non pour la circonscription. • Par rapport aux kits, l'on se demande si la demande formulée dans le cahier de charge avait tenu compte des besoins réels. Aussi, on se demande si le fournisseur avait pris en compte toutes les exigences techniques liées à l'opération en vue de | <p>entrevus dans les six mois (cfr. Proposition de calendrier) après enrôlement, comparativement aux administrations électorales précédentes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'audit externe de la centrale électorale ; - Restructuration de la CENI ; - Gestion rigoureuse du patrimoine de la CENI pour ne pas tomber dans les éternels recommencements ; - Consolidation et déduplication progressive des données électorales des provinces déjà disponibles ; - Que la CENI fasse un rapport mi-parcours de l'enrôlement des électeurs ; - Que le Conseil National de Suivi de l'Accord et du processus électoral procède à des évaluations profondes de l'opération |
|--|--|--|--|---|---|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---------------|
| | | | | <p>répondre aux besoins réels de terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a également lieu de se demander si les conditions contractuelles du marché avaient été respectées en termes de temps et de lieu de livraison. <p><i>En ce qui concerne l'appel d'offre :</i></p> <p>1. <u>Pertinence</u> : C'est pertinent parce que conforme aux exigences de la loi (Loi sur la passation des marchés publics) et à l'observance de la redevabilité, de la transparence et de la traçabilité.</p> <p>2. <u>Efficacité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les kits retenus n'ont pas produit les résultats escomptés dans le temps étant donné qu'ils ont posés beaucoup de problèmes techniques dans leur utilisation dans les CI. <p>3. <u>Efficience</u> : Pas efficient à cause du fait que les moyens investis n'ont pas produit de bons résultats à temps,</p> | d'enrôlement. |
|--|--|--|--|--|---------------|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | <p>contrairement aux opérations passées (en 2005 avec MALU MALU et en 2011 avec NGOY MULUNDA).</p> <p>4. Incidence : Négative dans la mesure où l'acquisition des machines n'a pas favorisé le bénéfice du temps tout en créant la méfiance collective et la tension socio-politique au sein de la communauté. Brisure du consensus issu de l'Accord du 31 décembre 2016 et, par conséquent, prolongation et approfondissement de la crise constitutionnelle.</p> <p>5. Facteurs : Faible performance des machines, attitude affairiste des décideurs de la CENI.</p> <p><i>S'agissant de l'enrôlement des électeurs en cours :</i></p> <p>1. Pertinence : Conforme à l'exigence constitutionnelle et légale, mais il y a lieu de se demander si l'opération en cours répond à la logique de la refonte ou à celle de</p> | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | <p>la révision du fichier électoral. Il sied de préciser, par ailleurs, que la refonte et la révision ne peuvent avoir le même timing ni les mêmes coûts.</p> <p>2. <u>Efficacité</u> : Pas efficace du tout pour son caractère consommateur de temps et à cause de l'amplification de la crise, le fichier faisant déjà objet de contestations à cause de ses nombreux ratés.</p> <p>3. <u>Efficience</u> : L'élasticité du temps a une induction sur les coûts : autant ça dure, autant ça coûte (dépenses pour le fonctionnement de la centrale électorale, la rémunération des agents électoraux, ...)</p> <p>4. <u>Incidence</u> : Démobilisation de l'électorat et exaspération des acteurs politiques.</p> <p>5. <u>Facteur</u> : L'incertitude du lendemain face à</p> | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | l'organisation des élections prochaines. Cette incertitude peut être une source de tensions pouvant accentuer la situation politique actuelle jugée délétère. | |
|--|--|--|--|---|--|

Considérations :

L'évaluation du processus électoral au travers des rapports d'activités de la CENI devait faire objet d'examen au Parlement, en tant qu'organe légal de contrôle du travail de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Au regard du contexte sociopolitique très sensible lié au processus, une commission parlementaire devait être mise en place pour l'évaluation dudit processus. Car la Tripartite échappera difficilement à la subjectivité, étant donné que la CENI elle-même, objet d'évaluation, en est l'un des trois membres.

III.2. En rapport avec l'appui financier² et logistique

Problème majeur :

L'opacité de la gestion financière par la CENI et le non-respect par le gouvernement du plan de décaissement des fonds destinés aux processus électoral.

Tableau n°1. Exécution de crédits alloués à la CENI en 2016

| N° | RUBRIQUES | BUDGET VOTE | PAIEMENT | Taux d'exécution |
|----|---|---------------------------|---------------------------|------------------|
| 1 | Dépenses Exceptionnelles sur Ress. Ext | 37 800 000 000,00 | | 0,0 |
| 2 | Dépenses Exceptionnelles sur Ress. Prop | 248 000 000 000,00 | 167 914 000 000,00 | 67,7 |
| 3 | Fonctionnement | 6 375 307 239,00 | 47 523 000 000,00 | 745,4 |
| 4 | Intervention Economiques, Sociales, Culturelles et... | 363 128 624,00 | 18 370 000 000,00 | 5058,8 |
| 5 | Investissements sur Ressources Extérieures | 1 290 310 471,00 | | 0,0 |
| 6 | Investissements sur Ress.Propres | 782 612 000,00 | | 0,0 |
| 7 | Rémunération | 24 204 629 160,00 | 2 696 755 920,00 | 11,1 |
| | TOTAL | 318 815 987 494,00 | 236 503 755 920,00 | 74,2 |

Source : ESB fin décembre 2017/Ministère du Budget

Tableau n°2. Exécution de crédits alloués à la CENI de janvier à septembre 2017

| N° | RUBRIQUES | Budget 2017 | PAIEMENT | Taux d'exéc |
|----|--|--------------------------|------------------------|--------------|
| 1 | Dépenses Exceptionnelles sur Ress. Ext | 58 090 000 000 | | 0,00 |
| 2 | Dépenses Exceptionnelles sur Ress. Prop | 1 110 899 527 729 | 103 406 103 000 | 9,31 |
| 3 | Fonctionnement | 15 000 000 000 | 31 153 895 000 | 207,69 |
| 4 | Intervention Econ, Sociale, Culturelles et ... | 311 364 235 | 4 650 000 000 | 1493,43 |
| 5 | Investissements sur Ress.Ext | 10 883 558 400 | 896 759 567 | 8,24 |
| 6 | Investissements sur Ress.Propres | 611 050 151 | | 0,00 |
| 7 | Rémunération | 25 978 746 809 | 139 316 940 | 0,54 |
| | TOTAL | 1 221 774 247 324 | 140 246 074 507 | 11,48 |

Source : ESB fin septembre 2017/Ministère du Budget

² Les données relatives à la question financière sont tirées de l'analyse des prévisions et l'exécution du budget électoral par la CENI

A l'analyse de l'exécution de crédits alloués à la CENI, l'ODEP note les constats ci-après :

1. Le gouvernement, à travers du budget, procède à la production et publication des états de suivis budgétaires sur son site Internet à temps utile. L'ODEP l'encourage pour cette initiative, qui démontre le niveau de transparence dans la gestion budgétaire ;
2. En 2016, sur le montant global décaissé par le gouvernement pour la CENI a été de **236 503 755 920,00 FC contre une prévision de 318 815 987 494,00 FC** soit un taux d'exécution de 74,2% et de janvier à septembre 2017 a été de **140 246 074 507 FC contre une prévision de 1 221 774 247 324 FC**, soit un taux d'exécution de 103,8%. Le plus des moyens ont été orientés **aux opérations électorales, le fonctionnement et les interventions Economique, Sociale, Culturelle et Scientifique**, mais on se pose la question sur l'efficacité, l'efficience et l'effectivité des dépenses de la CENI, alors que la RDC ne dispose pas d'un calendrier électoral ;
3. Les dépenses de fonctionnement sont toujours exécutées en dépassement de **745%** en 2016 et 207,69 % entre janvier et fin septembre 2017 ;
4. En 2016, les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles ont été exécutées à hauteur de **18 370 000 000,00 FC sur une prévision de 363 128 624,00FC** soit 5058,8%, et de janvier à fin septembre 2017, il a été exécutée à **4 650 000 000 FC contre une prévision de 311 364 235FC**, soit un taux d'exécution de 1493,43% ;
5. La rubrique « **Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Extérieures** » **n'a pas été exécutée**, pourtant, la CENI a bénéficié de l'appui logistique de la MONUSCO. L'ODEP n'a trouvé aucune trace de ces dépenses dans les rapports des états du suivi budgétaire 2016 et de janvier à fin septembre 2017 ;
6. La rubrique rémunération a connu un faible taux d'exécution. Il est à noter que cette mauvaise affectation des fonds sur la rémunération risquerait de favoriser aussi bien la gabegie financière que la corruption dans le processus électoral, alors que le pays affronte une crise économique grave ;
7. Au regard des dépassements dans l'exécution des certaines rubriques budgétaires de la CENI sur le budget 2016 et le budget 2017 à fin septembre, du comportement du gouvernement dans le décaissement de fonds alloués aux opérations électorales, on douterait de la volonté politique des gouvernants d'organiser les élections, telles que prévues dans l'accord du 31 décembre 2016 dans la mesure où le gouvernement actuel est buté à deux priorités en concurrence à savoir : le développement socio-économique du pays et l'organisation des élections.

Tableau n°3 : Utilisation des fonds des opérations électorales (RFE) de Mai 2016 à septembre 2017

| N° | Rubriques/Libelles | Prévision en USD | Utilisation en USD | Equivalent (Utilisation en CDF) | Total |
|----|---|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------|
| 1 | Matériels d'enrôlement des électeurs et fourniture d'inscription | 142 616 042,95 | 114 010 631,65 | 138 355 136 825 94 | 79,94 |
| 2 | Budget de la cascade de formation | 18 540 221,56 | 12 389 068,38 | 16 664 157 942,00 | 66,82 |
| 3 | Transports de matériels et déploiement du personnel | 72 835 636,64 | 48 454 305,01 | 53 426 885 799,89 | 66,53 |
| 4 | Sensibilisation et communication | 13 610 450,00 | 3 460 715,00 | 4 091 583 339,61 | 25,43 |
| 5 | Telecommunication | 15 574 915,06 | 5 930 325,00 | 7 827 008 427,93 | 38,08 |
| 6 | CNT et pré-déploiement des matériels | 1 700 000,00 | 1 633 373,00 | 2 157 619 327,00 | 96,08 |
| 7 | Location et réhabilitation entrepôts | 353 400,00 | 2 793 988,90 | 2 974 776 065,16 | 790,60 |
| 8 | Services et divers(sécurisation, accréditation, frais de transferts de fonds par des agences) | 21 409 187,68 | 10 061 637,13 | 11 773 210 610,92 | 47,00 |
| 9 | Supervision de l'opération | 7 435 667, 82 | 189 870,00 | 250 939 747,90 | 2,55 |
| 10 | Salaire personnel des opérations | 91 508 733,33 | 44 475 439,92 | 63 886 882 589,27 | 48,60 |
| 11 | Contigence | 11 749 962,51 | | | 0,00 |
| | Motant total | 389 898 549,73 | 243 399 353,99 | 301 408 200 675,59 | 62,43 |
| | Autres paiements | | 1 943 177,65 | 2 830 061 917,00 | |
| | Total utilisation fonds des opérations | 389 898 549,73 | 245 342 531,64 | 304 238 262 592,59 | 62,92 |

Source : Rapport d'activités 2016-2017 de la CENI

Constats et analyse

En analysant l'utilisation des fonds alloués aux opérations électorales (RFE) de mai 2016 à septembre 2017, on note :

1. Sur une prévision de 389 898 549,73 USD, la CENI a reçu 245 342 531,64 USD soit 62,92% ;
2. Sur une prévision de 13 610 450,00 USD, la rubrique sensibilisation et communication a reçu 3 460 715,00 USD soit 25,43 % ;
3. Sur un montant de location et réhabilitation entrepôts de 353 400,00 USD, la ligne location et réhabilitation entrepôts a été payé à hauteur de 2 793 988,90 USD soit 790,60%, alors que le salaire du personnel des opérations a été faiblement payé avec un montant de 44 475 439,92 USD sur 91 508 733,33 USD soit 48,60% ;
4. La supervision de l'opération a connu un paiement de l'ordre de 189 870,00 USD sur une prévision de 7 435 667, 82 USD soit 2,55% ;
5. Pour l'achat des matériels d'enrôlement des électeurs et fourniture d'inscription, la CENI a reçu 114 010 631,65 USD sur une prévision de 142 616 042,95 USD soit 79,94% ;
6. Le montant total des besoins exprimés par la CENI, lors du Conseil des Ministres du 9 juin 2017, pour la Révision de Fichier électoral (400.821.568,80 USD) et des 3 scrutins combinés (526.840.864,53 USD) sont estimés à 927.662.333,33 USD. De janvier 2016 à septembre 2016, la CENI a reçu 352.821.568 USD (252.422.187 USD de janvier à décembre 2016 et 73.399.381 USD de janvier à septembre 2017)³. Pour les opérations de la révision du fichier électoral, la CENI attend 75 Millions USD. En déduisant le montant de 352.821.568 USD (avance perçue par la CENI de Mai 2016 à septembre 2017) sur 927.662.333 USD, représentant les besoins exprimés par la CENI pour la révision du fichier électoral et des 3 scrutins combinés, il se dégage un écart de 574 840 765 USD pour finaliser la RFE et organiser les élections présidentielles, législatives nationales et provinciales.
7. Non-respect du plan de décaissement de la CENI par le gouvernement conformément au point IV.4 de l'accord du 31 décembre 2016. Sur un budget prévisionnel de 1 332 .626.709,50 USD, la CENI devrait recevoir chaque trimestre 333.156.677,4 USD et 111.052.225,8 USD par mois. Cependant, le gouvernement alloue à la CENI une dotation de 20.000.000 USD chaque le 15 du mois.
8. Baisse à 10 Millions USD par mois, entre juillet et septembre 2017, des décaissements de fonds à la CENI.

³ Source : Commission Electorale Nationale Indépendante

Appréciation sur base des indicateurs évaluatifs

Si l'on ne peut pas méconnaître **la pertinence**/l'utilité du financement du processus électoral pendant cette phase, il reste, cependant, que **son efficacité** a été très faible dans la mesure où les résultats escomptés n'ont pu être que faiblement atteints : une seule opération réalisée partiellement. Il en est de même de **l'efficience** qui démontre que l'importance de fonds décaissés et dépensés n'ont pas été rentabilisés au regard des maigres résultats. Car, le processus a été budgétivore ses lignes liées au fonctionnement, à la rémunération (en faveur d'une minorité dirigeante de la CENI, alors que les agents électoraux ne cessent de manifester pour revendiquer l'impayement de leurs salaires pendant autant de mois) et aux interventions économiques, sociales et culturelles. Cette situation a **impacté** très négativement la stabilité des institutions et la paix sociopolitique du pays. Le principal **facteur** à considérer est l'absence de volonté d'organiser les élections, laquelle est renforcée par la gabegie financière dans la gouvernance de la CENI, car les élections s'organisent dans la logique du business, de l'affairisme et l'enrichissement facile.

Quant à la question logistique du processus, les rapports de la CENI communiquent peu à ce sujet. Ceux-ci devaient présenter les informations relatives à l'appui logistique lui offert par la MONUSCO.

Recommandations

Au parlement

- ◆ De constituer une commission d'enquête parlementaire afin d'effectuer un contrôle sur la gestion des fonds reçus du gouvernement de 2016 à fin septembre 2017 par la CENI (point IV.4. Alinéa 4 de l'Accord de la Saint Sylvestre, APGI) ;
- ◆ D'exiger de la CENI la transparence dans la passation des marchés et la production d'un budget détaillé, rationnel et réaliste pour les opérations électorales et postélectorales. Ce budget devra être examiné par les législateurs (point IV.4. Alinéa 6 de l'APGI), en vue d'en obtenir quitus. Les lignes budgétaires telles que celles relatives aux interventions économiques, sociales et cultures devront être bien explicitées. L'opération ratio des dépenses de la CENI en fonction des résultats devra se calculer après chaque période, afin d'évaluer la performance de son action.
- ◆ L'évaluation des dirigeants de la CENI par le Parlement devra se faire sur base des indicateurs de performance et de progrès engrangés dans la réalisation du processus électoral ;
- ◆ De veiller au comportement du gouvernement dans le décaissement de fonds alloués aux opérations électorales et d'initier un contrôle permanent sur l'exécution du budget de la CENI ;
- ◆ De mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation dans l'exécution du budget de la CENI, pour accroître la transparence, la crédibilité et la redevabilité des dépenses allouées aux opérations électorales.

Au CNSA

- ◆ De diligenter un audit financier externe de la gestion de la CENI de 2016 à septembre 2017, selon le point IV.4 alinéa 5 de l'Accord du 31 décembre 2017) ;
- ◆ De Mettre sur pied des mécanismes de confiance quant à l'exécution budgétaire de la CENI.

A la CENI

- ◆ D'appliquer les principes de redevabilité et transparence dans sa gestion financière ;
- ◆ De communiquer régulièrement au sein des cadres de concertation avec les acteurs clé sur sa situation financière ;
- ◆ De communiquer clairement sur les appuis logistiques bénéficiés de la part de la MONUSCO ainsi que des appuis techniques, en termes de chiffres, émanant des partenaires techniques et financiers.

A la MONUSCO

- ◆ De communiquer clairement et régulièrement sur les appuis logistiques octroyés au processus électoral ;
- ◆ De plaider auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de fonds relatifs à l'éducation civique et électorale de la population.

III.3. En rapport avec la sécurité liée au processus électoral

Problème majeur :

Le défi sécuritaire a une incidence négative sur la réalisation efficace et efficiente du processus électoral en général

Il est à noter que la question sécuritaire est exogène à la CENI et relève de la responsabilité majeure du gouvernement. Sauf éventuel consentement des dirigeants de l'administration électorale à un projet d'échec intentionnel du processus électoral, la CENI subit cette contrainte et dépend de la volonté politique pour toute solution durable à même de favoriser la délivrance électorale apaisée.

Outre les activités de stabilisation territoriale et de sécurisation nationale prévue par l'Accord-Cadre d'Addis Abeba, les autres activités réalisées dans le cadre de la sécurisation du processus électoral constituent des réponses conjoncturelles visant à décriper et assainir l'environnement électoral.

Il est important de signaler que cette période était dominée par l'insécurité et les rébellions perpétrées par l'activisme des groupes armés à l'Est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tshopo, Maniema)

| N° | Périodicité | Activité Prévue | Activité Réalisée | Jugement/Appréciation | Recommandation |
|----|---------------------|--|--|--|---|
| N° | 2013 à octobre 2017 | Dialogue global et inclusif de la cité de l'Union Africaine facilité par EDEM KODJO. <u>Objectif :</u> Décriper la tension politique et sociale qui guettait le pays à la suite de la non-tenu des élections présidentielles conformément à la constitution et replanifier les | Assises du dialogue se sont tenues du 1 ^{er} septembre au 18 octobre 2016. Elles se sont soldées par la signature de l'Accord politique du 18 octobre 2016. | Ce dialogue n'était pas inclusif et n'a pu résoudre la crise politique qui s'est, du reste, renforcée. La situation sécuritaire doublée de la crise socioéconomique a exacerbé la tension sociale et les mécontentements de la population ainsi que la | La reconstruction de la confiance citoyenne par le respect du consensus entre acteurs clé et la mise en œuvre des options consensuelles dégagées. |

| | | | | | |
|---|---------------------------------|--|--|--|--|
| | | <p>élections à tenir dans un environnement pacifique et de cohésion nationale.</p> <p>Ce dialogue a été convoqué par ordonnance présidentielle le 28 novembre 2015, principalement après l'échec des concertations nationales de 2013 dans le cadre de la matérialisation des recommandations de l'Accord-Cadre d'Addis Abeba.</p> | | <p>perte de confiance au processus démocratique.</p> | |
| 2 | 19 décembre 2016- Avril 2017 | <p>Mise en place d'un gouvernement d'union nationale sous la direction d'un membre de l'opposition signataire de l'Accord politique du 18 octobre 2016.</p> | <p>Le premier ministre désigné et le gouvernement d'union national mis en place.</p> | <p>Le gouvernement issu de ce dialogue n'était pas soutenu par les forces vives de la nation. Augmentation de la tension sociale et politique. Gouvernement confronté à une crise de confiance de tout bord. Cependant, il y a eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scission au sein de l'opposition politique ; - Débauchage | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | <p>massif dans l'opposition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aggravation de la crise sociopolitique ; - Dépréciation de la monnaie locale ; - Paupérisation accentuée de la population ; - Evasion massive des prisonniers ; - Phénomène Kamuena-Nsampu cause de plusieurs morts (charniers, fosses communes, assassinat de deux experts de l'ONU, déplacement massifs des populations vers les provinces de Kwilu, Kwango, Kasai oriental, etc. Afflux massif | |
|--|--|--|--|---|--|

| | | | | | |
|--|--------------------------------|---|---|--|--|
| | | | | des réfugiés en Angola, plus de 30.000 personnes. | |
| | 8 décembre 2016 à 27 mars 2017 | <p>Convocation d'un deuxième Dialogue global et inclusif sous les bons offices de la CENCO</p> <p>Objectif : Faire participer tous les acteurs politiques et de la société civile afin de résorber la tension politique et sociale, et conduire le pays vers l'organisation des élections présidentielles, législatives nationales et provinciales ainsi que locales dans un délai consensuel dans un climat apaisé.</p> | <p>Les négociations ont eu lieu et un accord politique global et inclusif a été signé, le 31 décembre 2016. Cependant il est resté, jusqu'à ce jour, la signature de l'arrangement particulier qui définissait les modalités pratiques de la mise en œuvre de l'Accord et préciser la question du président du Conseil National du Suivi de l'Accord et du processus électoral.</p> | <p>Ce dialogue était plus inclusif que le premier et avait obtenu l'adhésion populaire car a suscité beaucoup d'espoirs.</p> <p>Baisse de la tension politique et sociale et espoir de la tenue des élections au 31 décembre 2017. Cela eu pour effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De décrier le climat politique ; - Naissance d'une lueur d'espoir pour la population. - Espoir à la tenue des élections au 31 décembre 2017. <p>Malheureusement, après la mort de TSHISEKEDI, il a été observé une mise en</p> | |

| | | | | | |
|--|------------|--|--|---|--|
| | | | | œuvre biaisée de l'accord. Cause : manque de volonté politique. Conséquence : détérioration de l'environnement sociopolitique et sécuritaire dans le pays. | |
| | Avril 2017 | Mise en place d'un gouvernement de large union national avec pour missions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le social de la population ; - Accompagner la CENI en le dotant des moyens conséquents pour l'organisation des élections dans le délai prévu dans l'accord du 31 décembre 2016 ; - Renforcer la sécurité interne et au niveau des frontières nationales. | Le gouvernement est mis en place sous la direction de Brunon TSHIBALA, Premier Ministre. | Le gouvernement est contesté par la majorité des parties prenantes au dialogue de la CENCO. Sa mise en place n'a pas respecté l'esprit ni la lettre de l'accord du 31 Décembre 2016. Cette situation a comme cause manque de volonté politique qui a engendré la perte de confiance entre acteurs politiques (opposition-majorité, opposition-opposition) et entre les politiques et la population. En outre, ceci a produit : -Scission de l'opposition ; | Evaluation profonde et Application rigoureuse et de bonne foi de l'Accord du 31décembre 2017 |

| | | | | | |
|--|---------------|---|---|---|--|
| | | | | <p>- Débauchage Politique de l'opposition et fragilisation de l'opposition regroupée au sein du RASSOP ; Bref, ce gouvernement n'a pas répondu aux attentes sociales, politiques et sécuritaires du pays pendant le processus électoral en cours.</p> | |
| | 27 avril 2017 | Signature de l'arrangement particulier qui devait définir les modalités de la mise en œuvre concrète de l'Accord du 31 décembre 2016. | Arrangement particulier signé au palais du peuple devant le président de l'Assemblée Nationale et du Sénat. | <p>Une fois de plus le manque de volonté politique est observé dans le chef des acteurs politiques. Le document signé au palais du peuple a été modifié selon les intérêts de la Majorité Présidentielle et la configuration du gouvernement telle que définie n'a pas été respectée. Signature non inclusive, car seulement 2 sur 16 délégués du RASSOP l'ont signé.</p> | Evaluer l'Accord dans sa globalité et revenir à la version originale de l'Arrangement Particulier, afin de le signer et l'appliquer. |

| | | | | | |
|---|--|---|-------------------------|---|--|
| | | <p>Mise en place du Conseil National de Suivi de l'Accord et du processus électoral (CNSA) avec pour missions ou rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 - Procéder à l'évaluation du processus électoral avec le Gouvernement et la CENI, etc. - Définir des orientations pour la suite du processus. | <p>Le CNSA installé</p> | <p>La désignation des membres de cette structure n'a pas respecté l'esprit ni la lettre de l'accord</p> <p>Absence de volonté politique des parties prenantes.</p> <p>Bon nombre d'acteurs politiques de l'opposition débauchés</p> <p>Conséquence : détérioration de la situation sociale, politique et sécuritaire.</p> | |
| <p>Appréciation : il faut relever que les objectifs assignés à l'Accord d'Addis Abeba ne sont pas atteints au maximum. Il est fait le constat tel que non seulement le gouvernement la RDC ne s'est pas efficacement à la mise en œuvre de cet Accord politique sous-régional, mais aussi nombre de pays de la sous-région impliqués ne respectent pas leurs engagements. Ceci a un impact sur la cohésion nationale et la stabilité du pays. Pour preuve, il est enregistré encore des attaques de certaines parties du territoire congolais par des groupes armés soutenus et/ou instigués par certains pays signataires de cet Accord. Du côté de la RDC, les dirigeants politiques au pouvoir n'affichent pas d'une volonté politique manifeste et déterminante pour réinstaurer la stabilité et l'autorité de l'Etat. D'où l'insécurité endémique qui ne favorise guère l'organisation des élections pacifiques et efficaces.</p> <p>L'Accord du 31 décembre 2016 était un consensus efficace et pertinent qui devait sortir le pays de la crise politique par la consolidation de la cohésion entre acteurs et au niveau national ainsi que de la légitimité des institutions de la République. Cependant, la mise en œuvre dudit accord a échappé à l'efficacité et l'efficience. L'absence de volonté politique et le manque d'intégrité et de crédibilité des acteurs politiques de l'opposition ont constitué des facteurs cruciaux à l'échec de cet Accord. Des incidences graves de désaccords politiques, d'insécurité et d'instabilité, d'illégitimité des institutions, etc. en sont des conséquences ; bref une profonde</p> | | | | | |

| |
|---|
| crise politique et socioéconomique, on ne peut plus profonde. |
|---|

ALTERNATIVES :

Globalement, il faut le retour **à l'ordre constitutionnel** et au **véritable Etat de droit** par :

1. **A court terme :**

- Organisation urgente des élections démocratiques, transparentes et apaisées qui marque l'avènement d'une alternative politique.
- Décrispation politique : libération des prisonniers politiques et des militants des partis politiques et des membres des mouvements citoyens, retour des leaders politiques forcés à l'exil, dédoublement politique, respect des manifestations publiques et libertés individuelles ;
- Assainir l'environnement électoral ;
- Eradication de toutes les poches d'insécurité menées par les groupes armés et résoudre de manière efficace et sincère les différents conflits interethniques ;
- A défaut d'une volonté politique manifeste, une transition citoyenne : modalités à développer.

2. **A moyen terme :**

- Amélioration des conditions sociales et économiques ;
- Amélioration des conditions sécuritaires à l'intérieur et aux frontières ;
- Redorer l'image du pays sur le plan sous-régional, régional et international
- Reprise des relations avec les Partenaires Techniques et Financiers ;

3. **A long terme :**

- Stabilité politique ;
- Emergence de la RDC à l'horizon 2030.

IV. CONCLUSION

Depuis son enclenchement en 2006, le cycle électoral de la République Démocratique du Congo, RDC, reste enfermé dans un cercle vicieux d'une seule séquence électorale, à savoir les élections présidentielle et législatives nationales, cela contrairement à la convention politique consensuelle de Sun City. Cette option a la grave conséquence d'avoir érigé une démocratie de façade et d'en-haut, mais surtout de n'avoir jamais instauré la République dans l'espace dénommé à tort République Démocratique du Congo.

En effet, le cycle électoral 2006-2011 s'est terminé à mi-chemin, se rapprochant des élections locales qui devaient être les premières à se tenir. Le second cycle de 2011-2016 s'est malheureusement éloigné davantage de l'objectif de la démocratisation du pays en se limitant seulement aux élections présidentielle et législatives nationales, rendant ainsi certaines institutions obsolètes. Faisant objet d'un moratoire de règlement de la crise politique qu'elle a eu à cautionner, de 2011 à 2013 ; ce cycle se définit par un éternel recommencement à partir de son premier pas et sans jamais en marquer un second. Car, de 2013 à 2017, cinq ans durant, ledit cycle a fait le statu quo entre la phase postélectorale de l'évaluation-réforme et celle préélectorale de la constitution du fichier électoral.

A ce jour, fort d'un environnement politique très crispé et d'une planification électorale intrinsèquement hypothétique, la lecture qui s'impose serait : dans les pays de jeunes démocraties caractérisés par l'absence criant de valeurs de décollage vers la ***République et le développement, les premières élections sont relativement bonnes ; les secondes sont souvent catastrophiques, tandis que les troisièmes tant attendues n'arrivent même pas.***

Et quelle alternative ? La réponse pourrait se construire au travers de l'affirmation suivante paraphrasant Jacques MONOD : « ***les Régimes naissent du hasard, mais disparaissent par nécessité*** »⁴

Fait à Kinshasa le

Pour l'AETA

Les membres signataires

1. AETA/SUD KIVU
2. AETA/NORD KIVU
3. RENAISSANCE AFRICAINE, RENAF/SUD KIVU
4. DROITS ET DEMOCRATIE POUR LA FEMME RURALE, DDFR/SUD KIVU
5. ADEPROP, ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA PAIX DURABLE/SUD KIVU
6. CAUSE RURALE, AETA/KWANGO

⁴Notre entretien avec le Ministre d'Etat Belge S.E. Herman DE CROO

7. AETA/KWILU,
8. RESEAU D'EDUCATION CIVIQUE AU CONGO, RECIC
9. LIGUE NATIONALE POUR LES ELECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES, LINELIT
10. LIGUE DES FEMMES POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT, LIFDED
11. CAUSE COMMUNE
12. NOUS POUVONS, NP
13. COLLECTIF24, C24
14. CODHOD
15. CONSEIL PROVINCIAL DES ONG DE DEVELOPPEMENT, CRONGD/Kinshasa
16. COASE
17. CNONGD
18. DYSOCIV
19. ASSOCIATION CONGOLAISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, ACOTIC
20. ŒUVRES COMMUNAUTAIRES POUR L'AUTO-PROMOTION, OCAP
21. FMJC
22. CONAFED
23. FENAPHACO
24. SGL
25. AETA/PROVINCE ORIENTALE
26. CDH/KATANGA
27. RJMP/KASAI CENTRAL
28. COMMISSION JUSTICE-PAIX DE L'ECC/KC
29. CONEPT-KC
30. CAUCUS DE FEMMES POUR LA PAIX
31. CONSEIL PROVINCIAL DE LA JEUNESSE,
32. ISC-MATADI
33. CADRE DE CONCERTATION DES JEUNES POUR LES ELECTIONS APAISEES (MATADI)
34. JEUNESS'ESPOIR
35. CONFERENCE PROVINCIALE DE L'ESURS KONGO CENTRAL
36. LIGUE PROVINCIALE D'ATHLETISME KC
37. RRSSJ-KC
38. LIFCE
39. DYSOCIV
40. FFBG
41. CODHELEC
42. NODRI
43. ESPAF
44. ADIFE
45. CENADEP
46. COFERD
47. CLEJUPS
48. JEUNESSE AU CENTRE KINGABWA
49. UNAF
50. LICOPADEL
51. RDF-BASE
52. AETA/BAGATA

53. SOCIETE CIVILE BATEKE-SUD
54. VOIX DE LA RUE MIKONDO-KINSHASA
55. ESPACE DES JEUNES « COCORICO »
56. MALI
57. AETA/SUD-UBANGI
58. AETA/KONGO CENTRAL
59. CADRE DE CONCERTATION
60. CALCC
61. BUFORDI
62. ODEP
63. ANMDH
64. IGE